

## PME LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE, UN ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ

# ENTREPRISES

## La transmission d'entreprises, un enjeu de compétitivité de la décennie à venir

Le budget 2019 et la prochaine loi Pacte comportent plusieurs dispositions visant à faciliter les cessions.

CORINNE CAILLAUD  
@corinnecaillaud

**ENTREPRISE** La transmission d'entreprise sera au cœur du débat économique en 2019. Ce sujet, fondamental, figure en effet en très bonne place dans le projet de loi Pacte, piloté par Bruno Le Maire, dont l'examen au Parlement – le texte n'a été voté qu'en première lecture à l'Assemblée début octobre – doit se terminer à l'été prochain. Il faut dire qu'il y avait urgence à le traiter. Faute de repreneurs, la moitié des 60 000 sociétés mises en vente chaque année en France disparaît. Soit 30 000 fermetures de rideau par an, accompagnées au total de dizaines de milliers de suppressions d'emplois...

Et ce fléau est loin d'être fini. Selon la CCI Paris Île-de-France, pas moins de... 275 000 entreprises, essentiellement des TPE de moins de 10 salariés, seront à céder dans les dix prochaines années rien que dans cette région. Une hémorragie en perspective donc et une hécatombe sociale à la clé si les pouvoirs publics ne décident pas de prendre le problème à bras-le-corps. Une nécessité, d'autant plus que le taux de survie des entreprises cédées, versus celles créées, est nettement supérieur : 60 % sont en effet toujours actives au bout de cinq ans d'existence, contre 50 % pour les autres.

### Simplification du « Pacte Dutreil »

Le gouvernement a donc décidé

d'accélérer le mouvement et de ne pas attendre la fin du parcours législatif de la loi Pacte. Plusieurs dispositions fiscales susceptibles de vraiment simplifier la donne ont en effet été incorporées par anticipation dans la loi de finances pour 2019 qui a été adoptée fin décembre et validée dans la foulée par le Conseil constitutionnel.

Le régime du « Pacte Dutreil » de 2003, qui visait déjà à simplifier la transmission d'entreprises via une exonération sous certaines conditions des droits de donation ou de succession à hauteur de 75 % de la valeur des titres transmis, est ainsi un peu plus assoupli. Les membres de la famille ayant conclu un tel pacte peuvent désormais apporter les titres donnés à une société holding. « Si seul un des héritiers est intéressé par la reprise, et qu'il doit emprunter pour dédommager ses frères et sœurs, l'opération peut se faire sans fragiliser l'entreprise », note en conséquence Pascal Ferron, le vice-président du réseau d'expertise-comptable Walter France.

Les obligations déclaratives de ce type d'accord sont également assouplies. Le formulaire papier rappelant les principales composantes du « Pacte Dutreil » – dont l'oubli de l'envoi chaque année, en même temps que la déclaration d'impôt, exposait le contribuable à de lourdes taxes – est supprimé. « À l'ère du numérique, cette pièce ne se justifiait plus », applaudit encore Pascal

Ferron. Par ailleurs, le dispositif du crédit vendeur sera encouragé pour faciliter la reprise des entreprises de moins de 50 salariés.

Reste que le problème des transmissions avortées d'entreprise faute de repreneur ne se limite pas aux seuls pactes organisés en vue d'une succession. « Il faut créer un véritable écosystème de reprise transmission car il y a plus d'appétence pour cette forme d'entrepreneuriat », prévient ainsi Bertrand Savouré, le président de la chambre interdépartementale des notaires de Paris pour qui le projet de loi Pacte devrait aller plus loin dans la réforme du « système administratif, juridique et fiscal extrêmement complexe » des cessions.

Une partie importante du marché de la transmission d'entreprises reste de surcroît cachée et de nombreux freins à la reprise demeurent. Comme « l'insuffisance de préparation des dirigeants à transmettre », relève Susanne Liepmann, présidente de Fi+, le réseau des financiers d'entreprises. Quant à la transmission purement familiale, elle comporte de nombreuses limites psychologiques, tant du côté du cédant que du repreneur. « Elle est souvent vécue comme une petite mort par le premier quand pèse un soupçon de népotisme sur le second qui doit démontrer sa compétence pour faire preuve de légitimité », remarque Miruna Radu Lefebvre, professeur spécialiste de l'entrepreneuriat à l'école de commerce Audiencia. ■